

LA FRANCE ET L'EUROPE : "RELEVER LES DEFIS DU PRESENT ET PREPARER L'AVENIR"

Un an de politique européenne du gouvernement

Catherine COLONNA, ministre déléguée aux Affaires européennes

LA FRANCE ET L'EUROPE : "RELEVER LES DEFIS DU PRESENT ET PREPARER L'AVENIR"

Un an de politique européenne du gouvernement

"Le choix de notre pays en matière européenne est clairement du côté de l'action et non de celui de l'immobilisme. Et cette détermination à aller de l'avant est essentielle car il ne faut jamais oublier qu'il ne dépend que de nous et de notre volonté collective de bâtir cette Europe à laquelle nous croyons. L'Europe ne tombe pas du ciel et elle ne vient pas de la planète Mars! Elle est faite par les hommes et les femmes qui la bâtissent, jour après jour, depuis plus de cinquante ans. L'Europe sera ce que nous en ferons. Je veux vous le dire avec force. Non seulement elle nous concerne tous mais nous en sommes tous responsables. Donc, à nous de la bâtir."

(Extrait de l'intervention prononcée le 1^{er} juin 2006 par Mme Catherine Colonna, ministre déléguée aux Affaires européennes, devant la Communauté française de Zagreb, Croatie)

Propos introductifs

Le contexte européen reste difficile et il est plus important que jamais que notre pays soit actif, diffuse ses idées, et bâtisse des alliances. C'est ce que s'emploie à faire le gouvernement depuis maintenant plus d'un an, en donnant, par ses initiatives, la priorité à une Europe concrète qui réponde aux attentes des citoyens, car c'est le meilleur moyen de rebâtir la confiance entre les peuples et la construction européenne.

Le gouvernement fonde depuis un an sa politique européenne sur trois priorités essentielles :

- <u>appliquer une nouvelle méthode de travail</u> pour gagner en efficacité et mieux associer les Français à la construction européenne (A);
- <u>relever les défis du présent</u> pour faire avancer la vision française de l'Europe et mettre en place des projets et des politiques efficaces au service des citoyens (B);
- <u>préparer l'avenir</u> en proposant d'avancer sur les deux sujets majeurs que sont les institutions et l'élargissement (C).

SOMMAIRE:

A) UNE NOUVELLE METHODE	p. 4
1) Renforcer l'efficacité du travail gouvernemental	p. 4
2) Mieux associer les Français aux processus de décision européens	p. 6
a) Renforcer l'implication du Parlement	p. 6
b) Mieux impliquer les collectivités territoriales	p. 7
c) Développer les consultations des partenaires sociaux	p. 7
d) Mieux dialoguer et mieux informer la société civile	p. 8
B)QUI PERMET DE RELEVER LES DEFIS DU PRESENT	p. 10
1) Pour faire avancer la vision française d'une Europe solidaire, compétitive et respectueuse de son identité sociale et culturelle	p. 10
a) Le budget européen 2007-2013	p. 10
b) L'Europe, un géant commercial	p. 10
c) La proposition de directive sur les services	p. 11
d) Le Fonds d'ajustement à la mondialisation	p. 11
e) La promotion de la diversité culturelle	p. 12
f) L'aide au cinéma français	p. 12

2) Bâtir une Europe efficace au service des citoyens	p. 13
a) Une Europe des projets	p. 13
- ITER : l'énergie du soleil et des étoiles	p. 13
- La relance de la politique énergétique européenne	p. 13
- La coopération entre les acteurs de la recherche	p. 14
- Le programme de positionnement par satellite GALILEO	p. 15
- La bibliothèque des savoirs	p. 15
- Des infrastructures pour rapprocher les citoyens européens	p. 16
b) Une Europe des politiques efficaces	p. 17
- Pour promouvoir la croissance et l'emploi	p. 17
- Pour renforcer la sécurité du consommateur	p. 18
- Pour développer une approche globale des migrations	p. 19
- Pour promouvoir une Europe de la sécurité et de la défense	p. 20
- Pour prévenir les crises agricoles	p. 22
- Pour renforcer l'Europe de l'éducation	p. 23
C)ET DE PREPARER L'AVENIR	p. 24
1) Améliorer le fonctionnement des institutions	p. 24
a) La période de réflexion et le traité constitutionnel	p. 24
b) Les améliorations à traités constants	p. 25
2) Engager dès maintenant la réflexion sur l'élargissement	p. 26

A) UNE NOUVELLE METHODE...

1) Renforcer l'efficacité du travail gouvernemental

Dès la fin du mois de juin 2005, le Premier ministre a décidé d'instaurer un comité interministériel mensuel sur l'Europe. Présidé par le Premier ministre, il réunit les ministres concernés par l'ordre du jour. Celui-ci est proposé par la ministre déléguée aux Affaires européennes à partir des sujets d'actualité européenne du moment. Le secrétariat de ces comités interministériels est assuré par le SGAE (Secrétariat général des affaires européennes, créé par décret le 17 octobre 2005, et placé sous l'autorité du Premier ministre).

Le comité interministériel sur l'Europe (CIE) répond à trois objectifs :

- la veille politique : anticiper sur les enjeux à venir et sensibiliser les Français aux défis qu'il convient de relever ;
- la transparence : assurer un suivi politique des négociations sur les textes européens, présenter des rapports réguliers des ministres sur l'état d'avancement des discussions au sein des différentes enceintes européennes et information systématique des Français sur les choix qui se présentent, les décisions prises et leurs conséquences ;
- l'efficacité : être en initiative, avancer des propositions concrètes qui pourront être négociées dans les enceintes européennes, défendre une Europe plus dynamique et plus sociale, affirmer et défendre une ambition politique.

Thèmes des dix premiers comités interministériels sur l'Europe (CIE) :

20 juillet 2005:

- la lutte contre le terrorisme ;
- la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- la mise en œuvre d'une politique de change adaptée, en liaison avec la Banque Centrale Européenne et dans le respect de son indépendance ;
- l'adoption d'un système fiscal harmonisé en Europe en matière d'impôts sur les sociétés ;
- la politique énergétique européenne pour encourager le développement des énergies alternatives ;
- la création d'un service civil européen et d'une bibliothèque numérique européenne.

20 septembre **2005** :

- la préparation des négociations européennes pour l'organisation des transports ferroviaires et des transports collectifs urbains ;
- les travaux en cours sur les projets concrets européens : le plan européen de lutte antiterroriste, la réponse européenne à la hausse du prix du pétrole, l'état de la coopération européenne dans le domaine de la sécurité civile ;
- les dossiers d'actualité : le suivi du volet agricole des négociations de l'OMC, les progrès de la négociation de la convention UNESCO sur la diversité culturelle, l'adoption de la proposition de directive sur les rayonnements optiques, l'évolution en 2006 des dotations du programme européen d'aide aux plus démunis ;
- les premières mesures destinées à améliorer la communication et l'information sur l'Europe.

11 octobre 2005:

- les négociations de l'OMC;
- la stratégie de Lisbonne ;
- le Conseil européen informel d'octobre 2005 à Hampton Court ;
- les perspectives financières pour 2007-2013.

23 novembre 2005:

- l'association du Parlement, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux et de la société civile aux processus de décision européens ;
- la proposition de directive sur les services ;
- la révision de la directive sur le temps de travail ;
- le service civil européen.

19 décembre 2005 :

- le bilan du Conseil européen des 15 et 16 décembre ;
- la préparation du mémorandum français sur la politique européenne de l'énergie ;
- la création d'un cycle des hautes études européennes.

6 février 2006:

- la proposition de directive sur les services (soumise au vote en première lecture du Parlement européen le 16 février dernier).

13 mars 2006:

- l'accord de Londres sur le brevet européen ;
- la levée des dérogations transitoires à la libre circulation des travailleurs salariés originaires de huit Etats membres qui ont adhéré à l'Union européenne le 1er mai 2004.

13 avril 2006:

- la proposition de directive sur les services ;
- le soutien à la recherche-développement ;
- la préparation de la Journée de l'Europe du 9 mai.

22 mai 2006:

- l'étude du rapport de la Commission européenne sur l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne ;
- la révision de la directive sur le temps de travail ;
- la fiscalité en Europe.

22 juin 2006:

- le bilan du Conseil européen des 15 et 16 juin 2006 ;
- les suites à donner aux rapports des délégations pour l'UE du Sénat et de l'Assemblée nationale sur l'avenir du brevet en Europe ;
- le projet de contribution française pour une Europe numérique ;
- les réseaux transeuropéens ;
- la formation aux questions européennes et le soutien aux carrières européennes.

Les comptes rendus des comités interministériels sur l'Europe sont disponibles sur le portail du gouvernement : www.premier-ministre.gouv.fr

2) Mieux associer les Français aux processus de décision européens:

Fin août 2005, à l'occasion de la Conférence des ambassadeurs, le Président de la République a demandé au Premier ministre que l'action du gouvernement associe davantage le Parlement, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et la société civile aux processus de décision européens. En conséquence, le gouvernement a arrêté plusieurs mesures qui concernent l'ensemble de ces acteurs:

a) Renforcer l'implication du Parlement

Plusieurs mesures ont été adoptées en ce sens :

- afin d'informer plus régulièrement les parlementaires, il a été décidé qu'avant chaque Conseil européen, un débat public aurait lieu à l'Assemblée nationale et au Sénat. 4 débats ont ainsi déjà eu lieu dans chaque assemblée. Le dernier, qui a précédé le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006, s'est tenu le 13 juin à l'Assemblée nationale et le 14 juin au Sénat ;
- le Parlement est désormais en mesure de se prononcer sur tout projet d'acte destiné à être soumis au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne en application de la procédure de "codécision", que ce projet comporte ou non des dispositions à caractère législatif (la circulaire du 22 novembre 2005 sur l'application de l'article 88-4 de la Constitution française le prévoit de façon large). Par ailleurs, le gouvernement est prêt à donner suite, en règle générale, aux demandes de transmission de tout document émanant des Présidents des Commissions des Affaires étrangères et des délégations pour l'Union européenne des deux Assemblées. Le programme d'action de la Commission européenne relatif à l'immigration légale a ainsi été transmis à l'Assemblée nationale à sa demande en février 2006;
- les ministres ont reçu mission de présenter régulièrement aux commissions parlementaires compétentes les enjeux et les résultats de chaque réunion du Conseil des ministres de l'UE auxquels ils participent.

A noter également dans le même esprit que les parlementaires ont pu **entendre dans leurs enceintes des représentants des institutions européennes**, comme M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, devant la session plénière de l'Assemblée nationale, le 24 janvier 2006. C'était la première fois qu'un Président de la Commission européenne était invité à s'exprimer. Ou encore comme Mme Mariann Fischer Boel, commissaire en charge de l'agriculture et du développement rural, devant la commission des Affaires économiques du Sénat le 31 janvier 2006.

- des sessions de sensibilisation aux problématiques européennes sont proposées aux parlementaires nationaux par la ministre déléguée aux Affaires européennes à Bruxelles et à Strasbourg. La 4ème session a eu lieu les 31 mai et 1er juin 2006 et a été consacrée au débat sur l'avenir de l'Europe. Réunissant à chaque fois vingt à trente parlementaires accompagnés par Mme Colonna, ces sessions bénéficient d'un excellent accueil de la part des institutions européennes (rencontre avec le Président Barroso, le Vice-Président Barrot, des commissaires européens, des eurodéputés et des membres de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne).

b) Mieux impliquer les collectivités territoriales

Le Premier ministre a recommandé à mise en place de mesures pour les inciter à consacrer, chaque année, une ou deux séances de leurs assemblées à un débat sur l'Europe.

Les membres du gouvernement sont par ailleurs invités à consulter plus régulièrement les associations d'élus sur les hèmes de l'actualité européenne. La ministre déléguée aux Affaires européennes a ainsi commencé de recevoir les associations d'élus locaux.

Enfin, par l'action de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne et du SGAE, l'interface entre les autorités européennes et les collectivités territoriales est désormais mieux assurée: la fonction de veille du SGAE vient d'être réorganisée à cet effet comme le prévoit la circulaire du Premier ministre du 19 décembre 2005.

c) Développer les consultations des partenaires sociaux

La ministre déléguée aux Affaires européennes **rencontre régulièrement les principaux partenaires sociaux**, selon un programme de consultations établi avec eux. Ces rencontres ne se tenaient pas précédemment. Il a notamment été décidé, d'un commun accord, qu'une rencontre sur les questions européennes se tiendrait avec eux, tous les semestres, au début de chaque Présidence : ainsi les 16 janvier 2006 (présentation des priorités du semestre) et 24 avril 2006 (bilan du Conseil européen de mars et préparation du Conseil européen de juin). La prochaine se tiendra le 4 juillet 2006.

Le rôle des instances de consultation nationale a également été renforcé. Tel est le cas en particulier du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI) qui réunit l'ensemble des partenaires sociaux à l'initiative et sous la présidence du ministre des Affaires sociales.

On peut citer, par exemple, la réunion du CDSEI du 3 mars présidée par le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, M. Gérard Larcher. Cette réunion a donné l'occasion de recueillir les positions des partenaires sociaux sur les différents sujets européens d'actualité sociale (libre circulation des travailleurs, directives sur les services et le temps de travail, stratégie de Lisbonne, etc.). Le CDSEI a également été réuni en avril pour débattre de l'ouverture progressive et maîtrisée du marché du travail français aux salariés issus des nouveaux Etats membres. Par la suite, une réunion du CDSEI s'est tenue dans la perspective du Conseil emploi du 1^{er} juin 2006. Elle a permis d'aborder la directive sur le temps de travail, le Fonds d'ajustement à la mondialisation, le rôle social des entreprises, etc. La dernière réunion du CDSEI a eu lieu le 20 juin 2006 en présence de M. Vladimir Spidla, Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, et avait pour thème le programme national de éformes pour une croissance sociale (stratégie dite de Lisbonne).

Le Conseil économique et social est également associé plus étroitement au travail du gouvernement. La ministre déléguée aux Affaires européennes s'y est rendue le 25 octobre 2005 pour présenter le programme national de réformes de la France avant qu'il ne soit transmis à la Commission européenne. Mme Colonna a à nouveau rencontré le Président du Conseil économique et social le 19 juin 2006 pour évoquer l'actualité européenne et la stratégie de Lisbonne.

d) Mieux dialoguer et mieux informer la société civile

Les actions à destination du grand public ont été renforcées :

- un nouveau site Internet interactif www.touteleurope.fr a été ouvert le 2 mai 2006. Réalisé par le Centre d'information sur l'Europe ("Sources d'Europe"), organisme cofinancé par la ministre déléguée aux Affaires européennes et la Commission européenne, ce nouveau site présente une information pédagogique et claire sur l'Europe, sur son histoire, son fonctionnement, les politiques qu'elle conduit et offre aux Françaises et aux Français le moyen de s'exprimer sur les grands enjeux européens et de prendre ainsi la parole sur l'Europe. Une première "expression en ligne" a été lancée par Mme Colonna le 9 mai à l'occasion de la Journée de l'Europe sur les attentes des Français à l'égard de l'Europe. Chacun est invité à y participer;
- le gouvernement **subventionne chaque année des associations nationales à vocation européenne**. La ministre déléguée aux Affaires européennes a ainsi apporté son soutien à plus de 40 associations en 2005. Les principales associations sont réunies une fois par mois depuis janvier 2006 par son cabinet afin de coordonner leurs actions et de faire le point sur les projets menés ;
- en matière d'éducation, les notions de base sur l'Union européenne seront incluses à partir de la rentrée 2006 dans le "socle commun des connaissances", qui a été adopté par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après prise en compte des recommandations transmises par le Haut Conseil à l'éducation le 23 mars 2006. Ce socle indique ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire. Ce socle commun inclus des connaissances de base sur l'Europe dans les programmes des écoles primaires, collèges et lycées. Une évaluation systématique de ces connaissances sera organisée à l'occasion du brevet des collèges et du baccalauréat ;
- la place des questions européennes mérite d'être renforcée dans la formation des journalistes. Une série de rencontres avec les écoles de journalisme est en cours pour évaluer leurs besoins dans ce domaine ;

Les Français et l'Europe

La construction européenne ne peut plus se poursuivre sans l'adhésion des citoyens à un projet mobilisateur et fédérateur. Une étude Eurobaromètre, réalisée en France par la Représentation de la Commission européenne et publiée le 15 mars 2006, révèle que pour deux Français sur trois, les pays de l'Union européenne possèdent des valeurs communes qui les distinguent du reste du monde. 60% des citoyens déclarent se sentir à la fois français et européens.

L'appartenance de la France à l'Union européenne **est jugée globalement positive pour trois Français sur quatre**. 54 % jugent qu'elle nous permet de mieux lutter contre les effets négatifs de la mondialisation et 55 % qu'elle est une bonne chose pour la protection des consommateurs.

Pour 82 %, la construction européenne est trop éloignée des préoccupations des citoyens. L'attente d'information sur l'Europe est particulièrement forte à l'égard des hommes politiques (87 %), et des médias (80 %).

Les Français soutiennent en particulier l'organisation de discussions publiques ouvertes aux citoyens et de grands débats télévisés sur la construction européenne. 57 % pensent que les élus locaux et régionaux devraient être au premier plan pour animer ces débats.

- une présentation générale de l'Union européenne, et en particulier de la politique européenne de sécurité et de défense, sera mise en place au mois de septembre 2006 **lors des Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD)** organisées dans toute la France ;

- le comité interministériel sur l'Europe du 19 décembre 2005 a approuvé plusieurs mesures concernant la formation et le soutien aux carrières européennes, la mise en place d'un plan de formation continue aux questions européennes pour les agents de la fonction publique qui a fait l'objet d'un rapport remis au ministre de la Fonction publique et à la ministre déléguée aux Affaires européennes le 19 avril 2006, le soutien aux établissements assurant la préparation des candidats français aux concours communautaires et l'amélioration des conditions de mise à disposition des experts nationaux détachés et la création d'un cycle des hautes études européennes. Le Premier ministre a souhaité la création de ce cycle à l'exemple de l'Institut des hautes études de défense nationale ou de l'Institut national des hautes études de sécurité. M. Jean-Pierre Jouyet, chef de l'Inspection générale des finances, à qui le Premier ministre a donné la mission de soumettre des propositions opérationnelles pour la mise en place de ce cycle qui sera rattaché au centre d'études européennes de Strasbourg et à l'Ecole nationale d'administration, a récemment remis son rapport sur ce thème. Lors du Comité interministériel du 22 juin 2006, il a été décidé que le cycle des hautes études européennes serait créé au début de l'année 2007 et que son recrutement serait également ouvert aux parlementaires, aux partenaires sociaux, aux journalistes, aux universitaires, aux magistrats et aux fonctionnaires. Lors de ce même CIE, le Premier ministre a par ailleurs demandé au ministre de la Fonction publique et à la ministre déléguée aux Affaires européennes de mettre en œuvre les mesures qu'ils ont présentées pour améliorer la formation des fonctionnaires aux enjeux européens;
- les autorités françaises ont par ailleurs souhaité mettre à profit la vingtième édition de la Journée de l'Europe pour donner plus de sens et de retentissement à la journée du 9 mai 2006 (anniversaire de la déclaration historique prononcée par le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, le 9 mai 1950) et qui marque le début de la construction européenne. Dans ce cadre, de très nombreuses initiatives ont été prises sous la responsabilité et la coordination de Mme Colonna. Elles avaient pour objet de favoriser chez les Françaises et les Français le sentiment d'appartenance à l'Europe et de marquer le caractère festif de cette appartenance : diffusion d'un kit pédagogique destiné aux collèges et lycées, interprétation de l'hymne européen par des chorales dans toute la France, offre de mille drapeaux européens pour permettre aux petites communes qui n'en disposaient pas d'être pavoisées aux couleurs de l'Europe, opérations portes ouvertes auxquelles ont participé le ministère des Affaires étrangères et les représentations diplomatiques des Etats membres à Paris, illumination aux couleurs de l'Europe de monuments parisiens emblématiques, à commencer par la Tour Eiffel, expositions, débats, etc.

Pour en savoir plus : www.feteleurope.fr.

Ces manifestations ont rencontré leur public et les médias ont relayé avec intérêt les différents événements organisés à travers le pays saluant la volonté du gouvernement de redonner confiance aux Français dans la construction européenne en mettant l'accent sur ses avancées concrètes ;

- enfin, depuis juin 2005, la ministre déléguée aux Affaires européennes **se rend très régulièrement dans nos régions pour aller à la rencontre de nos compatriotes**, les écouter, parler d'Europe avec eux de façon concrète et non théorique et montrer tout ce qu'apporte l'Union. Une vingtaine de déplacements en France ont déjà eu lieu.

Pour en savoir plus : www.diplomatie.gouv.fr.

B) ...QUI PERMET DE RELEVER LES DEFIS DU PRESENT...

1) Pour faire avancer la vision française d'une Europe solidaire, compétitive et respectueuse de son identité sociale et culturelle

Le gouvernement défend les intérêts de notre pays et la vision qu'il a de l'Europe. Cela passe, notamment, par une explication permanente des positions de la France à Bruxelles, à Strasbourg auprès des commissaires et des députés européens mais aussi auprès de nos partenaires de l'Union Dans une Union à 25, bientôt 27, la formation des majorités est devenue plus complexe. Le ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy et la ministre déléguée aux Affaires européennes, Catherine Colonna, expriment la position de la France sur les grands dossiers européens. Tous deux ont multiplié, depuis un an, les déplacements chez nos partenaires pour expliquer et promouvoir nos positions sur l'ensemble des questions européennes. Mme Colonna a ainsi réalisé une cinquantaine de déplacements hors de France depuis juin 2005. C'est ainsi que la défense des intérêts français a pu être assurée sur plusieurs grands dossiers sur lesquels le gouvernement a su être une force de proposition

a) Le budget européen 2007-2013

Les 25 chefs d'Etat ou de gouvernement ont trouvé le 17 décembre 2005 un accord sur le budget européen pour la période 2007-2013; cet accord a été confirmé lors du Trilogue tenu entre les représentants de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. Le nouveau budget européen atteindra 864 milliards d'euros sur la période, soit une augmentation de 55 milliards par rapport à la période précédente. Il permettra notamment de financer les dépenses de solidarité pour les nouveaux Etats Membres (près de 158 milliards d'euros) et d'augmenter les dépenses s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour l'emploi et la croissance (R-D: hausse de 36%; réseaux transeuropéens: hausse de près de 90%). La France a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de cet accord, en insistant sur la nécessité d'un financement équitable du budget entre les Etats Membres (ce qui impliquait la remise en cause du chèque britannique, désormais acquise), en préservant la politique agricole commune, ou bien en proposant des solutions innovantes pour le financement de la recherche par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement (BEI). En 2006, la France devrait contribuer à hauteur de 18 milliards d'euros au budget de l'Union. Elle bénéficiera de retours (dépenses réalisées directement sur son territoire) d'environ 12 à 13 milliards d'euros (estimés à 12,7 milliards d'euros pour 2006).

Au total, ce budget est conforme à ce qu'il doit être pour bâtir une Europe forte, compétitive et solidaire.

b) L'Europe, un géant commercial

L'Union européenne est la première puissance commerciale mondiale. Elle représente plus de 18 % du volume total des importations et des exportations dans le monde. Comparée à moins de 16% pour les États-Unis et moins de 10% pour le Japon, l'Union européenne a tout intérêt à une ouverture régulée du commerce international. Elle est activement engagée en faveur du cycle de négociations lancé en 2001, l'Agenda de Doha pour le développement.

La France a quatre objectifs dans ce cycle :

- mieux insérer les pays en développement dans l'économie mondiale, en particulier les pays d'Afrique sub-saharienne dont les économies restent isolées de la croissance du commerce ;
- contribuer à la croissance de nos entreprises et à l'emploi en France grâce à des débouchés plus accessibles et des règles commerciales justes et favorables au commerce ;
- maîtriser la mondialisation en renforçant le système multilatéral dans le cadre d'une OMC vraiment universelle et transparente ;
- promouvoir le développement durable par la prise en compte de préoccupations non commerciales (telles que l'environnement et le bien-être) et par un meilleur partage des bénéfices de la libéralisation.

Dans les négociations commerciales en cours à l'OMC, la France a insisté sur la nécessité d'un accord ambitieux mais équilibré. Nous avons défendu avec succès au sein du Conseil, avec une majorité d'Etats membres, une position de fermeté afin que la Commission européenne ne consente aucune concession unilatérale allant à l'encontre de ses intérêts ou allant au-delà de son mandat, tout particulièrement sur les questions agricoles. La Commission européenne a repris intégralement cette ligne et continuera de le faire. La France continuera avec ses partenaires de développer cette approche dans la perspective de la prochaine réunion ministérielle qui se déroulera du 29 juin au 2 juillet 2006 à Genève, les négociations du cycle de Doha devant se conclure fin 2006 au plus tard.

c) La proposition de directive sur les services

La France a réussi en un an à totalement renverser la situation et à convaincre ses partenaires et le Parlement européen de reprendre ses demandes. Fin mai, le Conseil des ministres de l'Union a adopté par consensus (seule la Lituanie s'abstenant) une proposition modifiée reprenant largement le vote du Parlement européen. Cet accord politique est tout à fait satisfaisant.

Le principe du "pays d'origine" est ainsi supprimé, remplacé par une clause de libre circulation des services. Les secteurs les plus sensibles sont exclus du champ de la directive et la protection des consommateurs est garantie. Les services publics sont préservés. Enfin, la primauté du droit social du pays destinataire est reconnue: c'est évidemment le droit social français qui s'appliquera en France, comme il se doit.

Nous disposons à présent d'un texte satisfaisant qui permettra de favoriser les échanges, ce qui est notre intérêt. Le Premier ministre avait rappelé, lors du sixième Comité interministériel sur l'Europe, que la France est favorable à la réalisation d'un marché intérieur des services, secteur dans bequel l'économie française, troisième exportateur de services en Europe, est particulièrement bien placée.

Pour en savoir plus : www.premier-ministre.gouv.fr

d) Le Fonds d'ajustement à la mondialisation

Le Conseil européen de mars 2006 a validé la mise en place d'un Fonds d'ajustement à la mondialisation, destiné à faire **face aux chocs économiques brutaux**. Plus précisément, ce fonds servira à soutenir les travailleurs licenciés en raison de l'évolution structurelle du commerce mondial. En effet, si la mondialisation offre de nombreuses potentialités sur le plan économique, dont il faut tirer profit, elle peut aussi avoir des effets négatifs. Il importe que **l'Europe contribue à protéger ceux qui en sont victimes**. C'est précisément l'objet de ce fonds.

e) La promotion de la diversité culturelle

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui est en cours de ratification réaffirme le droit souverain des Etats de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et les mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire. C'est un texte auquel la France est très attachée et le résultat obtenu est très satisfaisant. **Or il n'aurait pas été possible sans l'unité constante affichée par les Vingt-cinq dans la négociation** L'Union européenne unie et rassemblée (Commission européenne et Etats membres) autour d'une même conception de la diversité culturelle a su emporter l'adhésion de la communauté internationale.

f) L'aide au cinéma français

La Commission européenne a avalisé, le 22 mars 2006, l'ensemble des mécanismes français de soutien au cinéma et à l'audiovisuel, considérant qu'elle "pouvait autoriser" ces mécanismes, "même s'ils impliquent en quasi-totalité des aides d'Etat" en "considérant que la plupart d'entre eux encouragent le développement culturel sans affecter les échanges entre Etats membres dans une mesure contraire à l'intérêt commun".

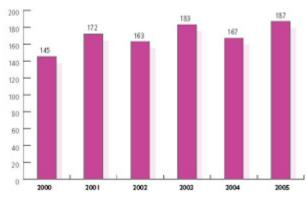
Le soutien français au cinéma concerne la préproduction, la production, la distribution des films, les aides aux salles de cinéma ou encore l'industrie vidéographique. Il représente près de 500 millions d'euros par an, "soit près de la moitié de toutes les aides au cinéma en Europe", précise-t-on à la Commission.

Les aides aux industries techniques sont, elles, pérennisées en tant qu'aides à la recherche et au développement ou aides aux PME.

"Il s'agit d'une décision essentielle pour le cinéma européen, qui ne peut exister sans des cinématographies nationales dynamiques, créatives, ouvertes et encouragées par des politiques nationales de soutien fort et constant", a indiqué le ministre de la Culture et de la Communication.

La production cinématographique française :

Évolution du nombre de films d'initiative française produits



- Source: Centre national du cinéma mars 2006
- Le marché français est le premier marché européen de production de films.
- 32 % des films d'initiative française sont des premiers films.

Pour en savoir plus : <u>www.culture.gouv.fr</u> et <u>www.cnc.fr</u>

2) Bâtir une Europe efficace au service des citoyens

Depuis le mois de juin 2005, le gouvernement a donné la priorité à l'Europe des projets, pour une Europe plus efficace, plus concrète, répondant mieux aux attentes des citoyens sur la croissance et l'emploi, la sécurité, les investissements accrus dans la recherche et dans l'éducation, ou bien encore l'énergie. Pour que les citoyens retrouvent confiance en l'Europe, il est essentiel que celle-ci démontre son efficacité et réponde à leurs préoccupations.

La France a fait des propositions dans la quasi-totalité de ces domaines, et, sur chacun de ces sujets, de premiers résultats ont pu être obtenus.

a) Une Europe des projets

- ITER : l'énergie du soleil et des étoiles

Solution de rechange à la fission nucléaire utilisée dans les centrales actuelles, le projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor), soutenu par la communauté scientifique européenne et internationale, vise à créer, par la fusion nucléaire contrôlée, une source d'énergie électrique abondante et respectueuse de l'environnement pour les générations futures ; une énergie aussi économique et inépuisable que l'énergie solaire.

C'est en juin 2005 que **le site de Cadarache** (Bouches-du-Rhône) fut choisi pour accueillir le projet ITER. Trois pays étaient candidats : le Canada, le Japon et l'Espagne.

Le site de Cadarache bénéficie d'une expérience considérable dans la gestion des installations nucléaires et le département de recherche sur la fusion contrôlée du site a acquis une expérience mondiale dans ce domaine.

Les retombées économiques seront très importantes, aussi bien au niveau régional qu'au niveau de l'industrie européenne pendant la phase de construction (2007 à 2015), et seront particulièrement significatives pendant l'exploitation (2015 à 2035).

ITER, c'est un projet de **plus de 10 milliards d'euros, la création de 4000 emplois qui contribueront** à valoriser le potentiel de recherche et d'innovation de la France.

Pour en savoir plus : www.iter.gouv.fr

- La relance de la politique énergétique européenne

Le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a présenté, lors du Conseil Ecofin du 24 janvier dernier, le mémorandum de la France "pour une relance de la politique énergétique européenne dans une perspective de développement durable".

Ce texte développe les axes suivants :

- un équilibre entre sécurité énergétique mondiale, lutte contre le changement climatique, prix de l'énergie et compétitivité ;
- une approche intégrée et coordonnée des politiques énergétiques des différents Etats membres ;
- des propositions d'action pour une maîtrise accrue de la demande énergétique (industrie, agriculture, transport, usages domestiques) ;
- des propositions d'action pour une amélioration de l'offre pour chaque type d'énergie (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, renouvelable) ;
- des efforts de recherche-développement dans le domaine de l'énergie ;
- une meilleure prise en compte par l'Union européenne de la problématique énergie / climat.

Ces idées sont largement reprises dans le livre vert de la Commission pour "une politique européenne de l'énergie plus sûre, plus durable et plus compétitive", rendu public le 8 mars, puis les conclusions du Conseil européen du printemps 2006 qui a posé les bases d'une nouvelle politique européenne intégrée de l'énergie. Ce sont là de premiers résultats, et comme l'a rappelé le Président de la République lors du sommet franco-britannique du 9 juin 2006, il convient de progresser encore. Le Conseil européen des 15 et 16 juin a permis d'avancer sur ce dossier. Comme les dirigeants européens le leur avaient demandé, le Secrétaire Général / Haut Représentant et la Commission européenne ont rédigé un document sur une stratégie extérieure en matière énergétique. Ce document a été validé lors de ce Conseil européen. Il fixe sept mesures prioritaires, parmi lesquelles la ratification de la Charte de l'énergie, un accord plus général sur l'énergie avec la Russie dans le cadre de l'instrument qui remplacera l'accord de partenariat et de coopération, l'utilisation de la politique commerciale de l'UE et de la politique européenne de voisinage en matière énergétique, ou bien l'appui aux projets d'infrastructures ouvrant de nouvelles voies d'approvisionnement. Ces éléments vont dans le bon sens et doivent permettre de mettre en place progressivement une politique énergétique extérieure européenne, qui est l'une des clés de notre indépendance.

Pour en savoir plus : www.minefi.gouv.fr

- La coopération entre les acteurs de la recherche

Le gouvernement français a pris position, ces derniers mois, en faveur de l'approfondissement de l'espace européen de l'éducation et de la recherche et soutient :

- le principe d'un Institut européen de technologie, visant à favoriser l'innovation et la coopération des meilleures équipes européennes dans certains domaines de recherche d'avenir. Le Conseil européen de juin 2006 a réaffirmé l'importance de la création de l'Institut européen de technologie et attend la proposition officielle de la Commission qui sera présentée à l'automne 2006;
- une augmentation significative du nombre de bourses "Marie Curie" destinées aux chercheurs européens en laboratoire.

Le comité interministériel sur l'Europe du 13 avril 2006 a évoqué les orientations de l'Union européenne en matière de recherche dans le cadre des perspectives financières 2007-2013. Le budget européen de la recherche dans le cadre du 7^{ème} PCRD (programme-cadre recherche et développement) devrait atteindre 48 milliards d'euros.

La France soutient, en particulier, **trois orientations** majeures pour la prochaine génération du programme-cadre européen de recherche et développement technologique:

- la facilité-recherche de la Commission et de la Banque européenne d'investissement, qui permettra de mobiliser, par effet de levier, des ressources financières publiques et privées supplémentaires par rapport au budget européen de la recherche, pour un montant pouvant atteindre 30 milliards d'euros;
- le développement de la recherche en partenariat entre les laboratoires publics et les industriels, en particulier avec la mise en place d'initiatives technologiques conjointes pour permettre aux industriels, avec le soutien de la Commission européenne, de définir leurs propres priorités dans des domaines soumis à une concurrence internationale forte tels que l'aéronautique et les médicaments;
- la création du Conseil européen de la recherche, organisme indépendant qui sélectionnera pour les financer des projets de recherche académique selon des critères d'excellence.

Le gouvernement français a, par ailleurs, soutenu au Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne de Berlin en décembre 2005, la création d'une préférence européenne pour les lanceurs : aujourd'hui avec Ariane 5, fin 2008 avec les lanceurs Soyouz, et à partir de 2010 avec les lanceurs Véga (de moindre puissance), tous lancés depuis le centre spatial de Kourou en Guyane.

Pour en savoir plus : www.recherche.gouv.fr

- Le programme de positionnement par satellite GALILEO

GALILEO est un système de radionavigation par satellite développé par l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne (ESA).

Ce programme, fortement soutenu par la France, repose sur une constellation de trente satellites et de stations terrestres permettant de fournir aux usagers, dès 2010, des informations concernant la localisation de différents services tels que les services sociaux (aide aux handicapés ou aux personnes âgées), la justice et les douanes (contrôles frontaliers) et plus particulièrement le transport (localisation de véhicules, recherche d'itinéraire, contrôle de la vitesse, etc.).

D'une précision pouvant être inférieure à un mètre, le signal GALILEO sera plus performant que le système américain GPS avec lequel il sera intéropérable. Le premier satellite a été lancé le 28 décembre 2005, et a émis les premiers signaux.

Face à Munich, Rome et Barcelone, **c'est la candidature de Toulouse** qui a été retenue pour accueillir le siège du concessionnaire de GALILEO qui doit débuter ses opérations dès 2006. GALILEO, c'est la création immédiate **de 100 à 150 emplois sur ce site**, **une forte attraction des PME** qui ont misé sur la navigation par satellite, **la création de 150 000 emplois sur 20 ans**, **dont 10 000 à 15 000 pour la seule région toulousaine**.

GALILEO est également **un instrument de coopération internationale** pour l'Europe. Des accords de coopération ont déjà été conclus avec plusieurs pays dont la Chine, l'Inde, Israël, la Russie et l'Ukraine.

Pour en savoir plus : www.premier-ministre.gouv.fr et www.diplomatie.gouv.fr

- La bibliothèque des savoirs

Le Président de la République française a écrit, le 28 avril 2005, avec ses homologues allemand, espagnol, hongrois, italien et polonais, au Président de la Commission européenne pour proposer un projet visant à créer "une bibliothèque numérique européenne, c'est-à-dire une action concertée de mise à disposition large et organisée de notre patrimoine culturel et scientifique sur les réseaux informatiques mondiaux". Le Président Barroso a répondu favorablement, saluant cette initiative le 7 juillet 2005. Au plan national, un comité de pilotage a été constitué le 13 juillet 2005. Il réunit des partenaires publics et privés, pour examiner la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'une bibliothèque numérique européenne.

Quatre actions pour 2006 ont été décidées par le gouvernement :

- la conversion de 70 à 80% de la bibliothèque numérique Gallica en mode texte en 2006 et la mise à l'étude de procédés industriels de numérisation de masse ;
- la mise en place d'une structure public-privé associant les éditeurs ;
- le développement d'une plate-forme diffusant des contenus en vue d'une ouverture d'un service au grand public courant 2006 ;
- le portage européen du projet, au niveau des Etats membres et de la Commission comme au niveau de l'ensemble des opérateurs potentiels (archives, bibliothèque, éditeurs).

Pour en savoir plus : www.culture.gouv.fr

- Des infrastructures pour rapprocher les citoyens européens

L'Europe investit dans ses infrastructures de transport et d'énergie. Elle a sélectionné 30 projets prioritaires (les RTE - réseaux transeuropéens).

- La ligne ferroviaire Lyon - Turin

Le ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, par lettre commune avec le ministre des Transports italien, a réaffirmé à l'Union européenne la volonté des deux pays de tout mettre en œuvre pour lancer l'opération Lyon - Turin en 2010.

Cet aménagement, maillon essentiel de la liaison européenne Lyon-Turin-Trieste-Ljubljana-Budapest, doit, d'une part, assurer le développement durable du fret ferroviaire entre la France et l'Italie et, d'autre part, permettre aux voyageurs de traverser les Alpes dans les meilleures conditions possibles, tout en assurant une desserte performante des grandes villes du sillon alpin.

Après une consultation très large des élus, de la population et des associations au milieu de l'année 2005, la proposition de Réseau ferré de France retenue par le ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, le 17 février 2006, est celle qui minimise les impacts sur les territoires traversés. Compte tenu du jumelage avec la ligne existante puis avec l'autoroute A43, l'option disie est globalement la moins pénalisante en termes d'inscription dans le paysage, d'impact sur le milieu naturel et de préservation des zones humides et de la ressource hydraulique.

- La liaison à grande vitesse Est européenne

Le 24 octobre 2005, le ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer a inauguré le **viaduc de la Moselle**, ouvrage d'art le plus important de la future ligne à grande vitesse Est européenne, dont le tronçon français (TGV Est) doit être mis en service en juin 2007. Strasbourg sera à 2h20 de TGV de Paris contre 4h aujourd'hui, Francfort à 3h45 contre 6h15, Luxembourg à 2h15 contre 3h35.

La mise en service de cette nouvelle ligne **permettra de renforcer la qualité des relations ferroviaires franco-allemandes et franco-luxembourgeoises**. Ce maillage renforcé, qui s'appuiera sur des dessertes à grande vitesse (Luxembourg, Sarrebrück, Karlsruhe, Mannheim, Francfort, Stuttgart, Bâle, Zürich; etc.), contribuera à conforter la place de Strasbourg comme capitale européenne.

En se connectant au réseau européen vers le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne, ce projet représente, en outre, une multiplication des interconnexions à grande vitesse de la France vers l'Est de l'Europe, mais aussi un rapprochement entre l'Europe du Sud et de l'Ouest.

Pour en savoir plus : <u>www.equipement.gouv.fr</u>

b) Une Europe des politiques efficaces

- Pour promouvoir la croissance et l'emploi

- Une stratégie de Lisbonne révisée

La stratégie de Lisbonne a été lancée par les chefs d'Etat ou de gouvernement européens en mars 2000 à Lisbonne. Elle vise à relancer la croissance et l'emploi et à faire de l'Europe la zone la plus compétitive dans le monde d'ici 2010. En mars 2004, le Conseil européen a lancé un processus de révision à mi-parcours, qui s'est concrétisé un an plus tard, en mars 2005, par l'adoption d'une stratégie de Lisbonne révisée et davantage centrée sur la croissance et l'emploi. L'Union européenne a mis en place une "nouvelle gouvernance" destinée à améliorer la mise en œuvre de la stratégie :

- des "lignes directrices intégrées" ont été adoptées pour une période de trois ans. Celles-ci comprennent : un volet macroéconomique (les Grandes orientations des politiques macroéconomiques) et un volet pour l'emploi (les lignes directrices pour l'emploi) ;
- un programme communautaire "Lisbonne" établi par la Commission détaille les actions à mener dans le domaine communautaire :
- des programmes nationaux de réformes, définis par chaque Etat membre pour trois ans constituent le volet national de la stratégie de Lisbonne. La France a transmis son programme à Bruxelles en décembre 2005. Intitulé "Pour une croissance sociale", ce programme contient les principales réformes engagées pour la croissance et l'emploi dans le pays.

D'une manière plus générale, le gouvernement souhaite également progresser vers une meilleure coordination des politiques économiques des Etats membres, en prenant appui sur la zone euro. Des progrès en ce sens permettront, avec la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, de mettre davantage les outils de l'Union européenne au service du développement économique, de la croissance et de l'emploi. Le gouvernement s'attache par ailleurs à promouvoir un dialogue renforcé entre la Banque Centrale Européenne et l'Eurogroupe et à encourager ses partenaires à s'engager dans le sens de l'harmonisation fiscale.

- Le Fonds social européen

Le Fonds social européen (FSE) est l'un des fonds structurels mis en place au titre de la politique régionale. Il dote la France **de près d'1 milliard d'euros** en moyenne annuelle, plaçant la France au cinquième rang des bénéficiaires des Etats de l'Union européenne.

Fin 2005, **30 000 projets** étaient conventionnés dans toute la France.

Les bénéficiaires en sont les collectivités territoriales, les conseils régionaux pour l'apprentissage, les organismes sociaux et de formation, des entreprises, des associations, etc.

En 2005, **1,5 million de Français** auront bénéficié d'une action soutenue par le FSE: des demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes, peu ou pas assez qualifiés, hommes et femmes nécessitant une formation adaptée ou confrontés à une difficulté particulière.

Le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement a lancé, avec l'aide du FSE, une campagne de communication, intitulée **"Ensemble pour l'emploi"**, sous forme d'une série de programmes courts sur le s thèmes de l'emploi, l'insertion, la formation professionnelle et l'égalité des chances diffusés en novembre et décembre 2005 à la télévision sur TF1, LCI et RFO.

Sur le site <u>www.travail.gouv.fr/fse</u>, en cliquant sur la rubrique "s'inspirer", un Forum des projets recense aujourd'hui plus de 200 exemples d'actions concrètes, aux niveaux national et régional, rendues possibles grâce au financement du Fonds social européen.

- Pour renforcer la sécurité du consommateur

- Optimiser la sécurité aérienne

Le ministre français des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, avait convaincu plusieurs de ses homologues européens de mettre en place une dynamique forte de progrès en faveur de la sécurité aérienne, et notamment de constituer au niveau communautaire **une** "**liste noire**" **des compagnies aériennes les plus dangereuses**, à la suite des catastrophes aériennes de 2005. La décision de principe de mettre en place cette "liste noire" est devenue effective après l'adoption du règlement européen sur la transparence et l'information des passagers fin 2005. Le 16 février dernier, la France a transmis ses propositions à la Commission européenne. C'est sur la base des propositions de chaque Etat membre qu'un comité d'experts s'est prononcé, à la majorité des Etats membres, sur l'inscription ou non des compagnies sur la liste.

Le comité sur la sécurité aérienne a validé le 22 mars 2006 une liste de 92 transporteurs aériens interdits dans l'Union européenne. Cette liste communautaire est remise à jour une fois par trimestre. La première mise à jour a été établie le 20 juin 2006.

Pour en savoir plus : www.europa.eu et www.equipement.go uv.fr

- Encadrer l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM)

Le projet de loi, adopté en première lecture le 23 mars dernier par le Sénat, porte transposition de deux directives européennes qui visent à adapter la réglementation européenne à l'évolution des connaissances scientifiques et à harmoniser les pratiques communautaires. Le projet de loi encadre l'utilisation des OGM en milieu ouvert ou confiné, pour des fins de recherche, de production industrielle ou pour la mise sur le marché, et introduit un certain nombre de mesures nouvelles :

- une obligation élargie d'information et de consultation du public ;
- une évaluation approfondie des OGM en termes de santé publique et pour l'environnement ;
- une limitation à dix ans des autorisations de mise sur le marché ;
- une obligation d'étiquetage des OGM;
- l'interdiction des gènes de résistance aux antibiotiques qui présentent un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement.

Pour assurer une plus grande cohérence à l'expertise scientifique et **renforcer l'accès à l'information du public**, il est décidé de fusionner les instances consultatives existantes au sein d'une instance unique d'évaluation, le Conseil des biotechnologies.

Outre sa mission d'évaluation, le Conseil des biotechnologies sera chargé de procéder à des analyses sur les conséquences économiques et sociales que présente l'usage des OGM.

Par ce nouveau dispositif, un processus d'évaluation rigoureux et transparent est mis en place afin d'apporter à l'ensemble de nos concitoyens les garanties qu'ils sont en droit d'attendre.

Pour en savoir plus : www.recherche.gouv.fr et www.ogm.gouv.fr

- Normaliser le permis de conduire

Le 27 mars 2006, les Etats membres **sont parvenus à un accord sur le permis de conduire européen** Jacques Barrot, Vice-président de la Commission, commissaire aux Transports, s'est félicité de cet accord que la France a soutenu.

Des règles européennes communes permettront de favoriser notamment la liberté de mouvement des conducteurs de l'Union européenne, de prévenir les fraudes dans les cas où le permis de conduire

est utilisé comme pièce d'identité, et d'améliorer la sécurité routière, en particulier en ce qui concerne les motocyclettes. D'un format unique, identique à celui d'une carte bancaire, le permis de conduire européen remplacera les 110 modèles actuellement en circulation.

Les Etats membres renforceront leur coopération afin d'empêcher que les conducteurs suspendus temporairement puissent obtenir un nouveau permis dans un autre Etat membre.

Pour en savoir plus : www.europe.gouv.fr et www.europa.eu

- Réglementer les substances chimiques

Le projet de règlement "REACH" (enRegistrement, Evaluation, Autorisation des substances CHimiques), adopté en première lecture au Conseil et au Parlement européen en 2005, et en cours d'examen en deuxième lecture, a pour objectif de combler le déficit de connaissance des risques environnementaux et sanitaires qui peuvent résulter de la production et de l'utilisation des substances chimiques.

Les dispositions réglementaires étant à ce jour beaucoup plus strictes pour les substances chimiques nouvellement mises sur le marché que pour les substances existantes, "REACH" harmonisera la réglementation en mettant sur un pied d'égalité substances anciennes et nouvelles. Sur un total de 100 000 substances existantes, "REACH" exigera l'enregistrement complet de 30 000 substances existantes produites ou importées en Europe.

La France soutient une approche concrète et graduée des demandes d'information en fonction du risque associé à la substance. L'objectif est d'aboutir à un résultat **effectivement applicable pour les industriels**, qui puisse rassurer les Français sur l'utilisation des substances chimiques tout en permettant à l'industrie de continuer à innover.

Le projet de règlement "REACH" met en place **une Agence européenne des produits chimiques** qui sera en charge de la gestion globale du dispositif et dont le siège se situera à Helsinki, en Finlande.

Pour en savoir plus : www.industrie.gouv.fr

- Pour développer une approche globale des migrations

La France estime que **l'Europe peut apporter des réponses aux questions migratoires**, comme le Président de la République l'a expressément indiqué lors du Conseil européen informel de Hampton Court en octobre 2005. A la suite des **drames de Ceuta et de Melilla** en octobre 2005, la France a ainsi lancé, avec l'Espagne, une réflexion euro-méditerranéenne sur les routes de l'immigration (pays d'origine, de transit, de destination). La France est convaincue que **seule une approche globale de la question des migrations, qui comporte à la fois le renforcement des contrôles et le renforcement de la coopération et du développement, permettra d'apporter des solutions efficaces. Il importe de traiter le problème à la source car, comme l'a dit le Président de la République dans sa conférence de presse à l'issue du Conseil européen de juin 2006, "la solution passe d'abord par le développement."**

C'est dans ce cadre que **la France participe très activement**, depuis le début de l'année, **à la préparation de la conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement prévue les 10 et 11 juillet prochains à Rabat**. L'enjeu de cette conférence est de mettre en œuvre cette approche globale à travers des projets précis sur une zone particulière (Afrique de l'Ouest). Cette démarche pourrait être ensuite reproduite en Afrique de l'Est.

Plus précisément, la conférence de Rabat doit se traduire par **l'adoption de mesures concrètes à court et moyen terme le long des routes migratoires**. Parmi les mesures envisagées dans le cadre du plan d'action qui doit être formellement approuvé lors de la conférence, on peut citer par exemple:

- le déploiement de projets de co-développement sur l'ensemble des routes migratoires ;
- l'appui à la création de mécanismes financiers au profit des migrants en situation légale en Europe qui visent à co-financer leurs projets d'investissement dans leurs pays d'origine ;
- les mesures destinées à développer les partenariats entre les institutions scientifiques et techniques ou à renforcer la coopération en matière de formation.

L'approche se veut pragmatique et concrète.

- L'aide au développement

Il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'Union européenne qui apporte plus de la moitié de l'aide au développement provenant des pays développés (55% au niveau mondial).

Par ailleurs, il est à noter que le **10**^{ème} **Fonds européen de développement (FED)**, qui finance la coopération Afrique - Caraïbes - Pacifique / UE, s'élèvera à **22,7 milliards d'euros** pour la période 2007-2013. La France y contribuera à hauteur de 19,5% contre 24,3% dans le 9^{ème} FED.

En novembre 2005, l'Union européenne a adopté un consensus en matière de politique de développement. Cela a marqué une vision commune de l'UE (Etats membres et Communauté européenne, dans leurs domaines de compétence respectifs) en matière de développement (priorités et principes d'action), ce qui favorisera la cohérence, l'efficacité et la visibilité de l'aide de l'UE.

Sur cette base, la Commission a proposé d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des engagements de l'Union en faveur de **l'efficacité de l'aide** (déclaration de Paris, 2005) et la **réalisation des objectifs du millénaire pour le développement**, autour des trois axes prioritaires suivants :

- aide européenne : donner plus, mieux et plus vite ;
- financement du développement et efficacité de l'aide : atteindre les objectifs chiffrés d'aide que l'UE s'est fixés sur la période 2006-2010 ;
- impact de l'aide européenne : un cadre commun vers l'élaboration d'une programmation commune pluriannuelle.
- Pour promouvoir une Europe de la sécurité et de la défense

- Sur le territoire de l'Union

* Le casier judiciaire européen

Actuellement, les échanges d'informations issues des casiers judiciaires, fondés sur les dispositions de la convention du 20 avril 1959, fonctionnent de manière imparfaite et ne tiennent pas compte du développement des modes de communication et de l'informatisation des casiers judiciaires nationaux. Des réflexions ont été engagées. Les travaux du groupe quadripartite (France, Allemagne, Espagne et Belgique) doivent permettre aux autorités judiciaires de chacun des partenaires de connaître plus rapidement et de manière exhaustive les condamnations prononcées contre ses propres ressortissants, mais aussi les antécédents pénaux des personnes de l'Union qui font l'objet de procédures judiciaires dans l'un ou l'autre des pays membres, contribuant ainsi à une plus grande efficacité de la justice.

Pour en savoir plus : <u>www.justice.gouv.fr</u>, <u>www.europe.gouv.fr</u> et <u>www.europa.eu</u>

* Le mandat d'arrêt européen

Le mandat d'arrêt européen, adopté en 2002, a remplacé la procédure d'extradition. Le garde des Sceaux a déclaré le 5 avril dernier que "le mandat d'arrêt européen constitue un incontestable succès européen dans la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, notamment contre le terrorisme ". Il s'agit, en effet, d'un instrument unique au monde qui abolit les limites traditionnelles du droit conventionnel dans le domaine de l'extradition. Grâce à cet instrument, la décision de remise d'une personne est prise dans un délai maximal de 90 jours (au lieu de 18 mois précédemment) sans possibilité de remettre en cause sur le fond la décision étrangère rendue pour les délits les plus graves, y compris à l'encontre des ressortissants nationaux.

La France a ainsi déjà permis la remise de plus de 400 personnes, dont 150 nationaux, aux autorités judiciaires d'autres Etats membres. 383 personnes ont été livrées à la justice française, dont 130 Français, dans un délai moyen de 40 jours.

Pour en savoir plus : www.justice.gouv.fr

* Des titres de séjour sécurisés sur le territoire européen

L'introduction prochaine de la biométrie dans les visas (empreintes digitales et photos numériques) permettra de renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne et de rendre la lutte contre l'immigration clandestine plus efficace. C'est un élément essentiel pour assurer la sécurité des Européens.

- A l'extérieur de l'Union

* Les opérations militaires et civiles de l'Union européenne

L'Europe existe de plus en plus sur la scène internationale. Elle développe ainsi progressivement une politique étrangère commune, elle dispose d'un Haut représentant (M. Javier Solana), elle adopte des positions et des actions communes sur de nombreux sujets. Quant à l'Europe de la défense, le drapeau européen est présent sur plusieurs continents, à commencer par le nôtre. L'Europe mène actuellement 11 opérations : 2 opérations militaires (en Bosnie-Herzégovine et en République démocratique du Congo) et 9 opérations civiles de gestion de crise (mission de police en Bosnie-Herzégovine et en République démocratique du Congo, mission d'observation de l'accord de paix à Aceh en Indonésie, mission de conseil dans le domaine de la sécurité en République démocratique du Congo et dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, mission d'assistance dans le domaine douanier à Rafah, mission de conseil pour la réforme de la police palestinienne, mission d'observation dans les Balkans, mission de formation de magistrats et policiers irakiens).

La France contribue, pour sa part, depuis plusieurs années à l'aide apportée par l'Union européenne dans le cadre d'opérations militaires et civiles. 450 Français participent actuellement à l'opération qui a pris la relève de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

La France participe, **depuis août 2005**, à la mission d'observation de l'UE à Aceh en Indonésie, en coopération avec les pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-est).

Elle soutient et participe aux deux missions de politique européenne de sécurité et de défense déployées récemment dans les territoires palestiniens : EUCOPPS (aide à la réforme des services de sécurité palestiniens) et EUBAM (aide à la surveillance du point de passage de Rafah entre la bande de Gaza et l'Egypte).

Enfin, la France participe, bien entendu, à l'opération lancée le 12 juin 2006 en République démocratique du Congo à l'occasion des élections qui auront lieu cet été dans ce pays.

A noter également le rôle croissant que joue l'Agence européenne de défense, créée en juillet 2004 : cette agence doit permettre de développer les capacités de l'UE en matière de défense et de renforcer notamment son volet recherche et technologie.

* La création d'une force d'intervention rapide européenne

Les conséquences du tsunami d'Asie du Sud-Est en décembre 2004 ont mis en évidence la nécessité d'une réflexion approfondie dans ce domaine visant à aboutir à un "renforcement des capacités de réaction de l'Union" face à des catastrophes majeures à l'extérieur, et à l'intérieur de son territoire. La France, par la voix du Président de la République, a proposé, début 2005, la création d'un pôle

européen de protection civile capable d'agir dans le cadre des Nations unies. Un projet formalisé a été soumis à nos partenaires européens sous l'appellation de FIRE (force d'intervention rapide européenne).

Par ailleurs, Michel Barnier a remis en mai à la Commission européenne et à la présidence de l'Union un rapport qui avance plusieurs propositions dont la principale porte sur la création d'une force européenne de protection civile et dotée d'un Centre d'opération à Bruxelles (dont la gestion pourrait être confiée à la Commission). Le Conseil européen de juin 2006 a permis de progresser dans la mise en place d'une capacité de réponse européenne qui reposera sur la possibilité de mobiliser les moyens mis à disposition par les Etats membres, sur la création d'un groupe de gestion de crise à Bruxelles, ainsi que sur le renforcement de la coopération consulaire entre les Etats membres. C'est donc un résultat positif, qui définit l'objectif, l'assortit d'un calendrier et qui devrait permettre d'adopter des mesures concrètes.

Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr et www.europe.gouv.fr

- Pour prévenir les crises agricoles

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche a présenté, lors du Conseil des ministres de l'Union européenne du 20 mars dernier, **un mémorandum sur la mise en œuvre et l'avenir de la PAC réformée**. Il a été très largement soutenu par ses partenaires européens au sein du Conseil des ministres de l'Agriculture. Tous ont également insisté sur la nécessité de simplifier la gestion de la PAC afin de la rendre plus simple, plus transparente et plus efficace.

Le mémorandum mentionne notamment des mesures destinées à la fois à prévenir mais aussi à gérer les crises telles que :

- des dispositifs d'assurance pris en charge en partie par des crédits publics ;
- des instruments spécifiques adaptés à certaines filières comme celles des fruits et légumes et du vin, ou encore une meilleure gestion communautaire des clauses de sauvegarde contre les importations en cas de forte déstabilisation des marchés ;
- des dispositions permettant de mobiliser de façon plus souple et plus réactive les mécanismes de solidarité nationale.

Pour en savoir plus : www.agriculture.gouv.fr

- Pour renforcer l'Europe de l'éducation

Depuis la rentrée 2005, l'ensemble des universités de métropole a engagé la mise en place de la nouvelle architecture européenne dite "licence, master, doctorat" (LMD), avec un an d'avance sur le calendrier prévu, témoignant ainsi de l'attractivité de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

La France a par ailleurs demandé et obtenu que **le nombre des bourses Erasmus soit augmenté de manière significative** dans le cadre du budget européen pour 2007-2013. Il s'agit d'un outil essentiel pour accroître et faciliter la mobilité des étudiants européens.

De même, **les bourses Leonardo**, destinées aux jeunes apprentis, seront augmentées de manière très importante (**quasi-doublement**).

Ce sont les jeunes qui feront l'Europe de demain. Il est donc essentiel de leur donner aujourd'hui les moyens de mieux la connaître.

Pour en savoir plus : www.recherche.gouv.fr

C) ...ET DE PREPARER L'AVENIR

Sur deux sujets majeurs, la France est en initiative, fait des propositions et présente sa vision de l'avenir.

1) Améliorer le fonctionnement des institutions

a) La période de réflexion et le traité constitutionnel

Comme ils en étaient convenus en juin 2005, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont fait une appréciation de la période de réflexion lors du Conseil européen des 15 et 16 juin 2006.

Ils ont tout d'abord fait le constat de la situation : quinze pays ont dit "oui". Deux n'ont pas été en mesure de ratifier ce texte et huit autres pays ne se sont pas encore prononcés. Le texte précise "qu'il faut espérer que ce processus sera mené à bien". A la demande de plusieurs Etats membres qui ont ratifié le traité constitutionnel, le texte des conclusions du Conseil européen précise qu'il faut espérer que ce processus sera mené à bien. Par ailleurs, chacun a reconnu que **la période de réflexion a été utile** car elle a permis de prendre la mesure des préoccupations et des inquiétudes des citoyens et de la nécessité d'y répondre en faisant progresser les résultats et les projets concrets.

Le Conseil européen a ensuite estimé que, parallèlement au processus de ratification en cours, il était nécessaire de poursuivre les travaux, en s'appuyant sur ce qui a été réalisé depuis juin dernier, avant que des décisions puissent être prises sur l'avenir du traité constitutionnel.

Une "double démarche" a ainsi été adoptée par les dirigeants européens : d'une part, il conviendra d'obtenir les résultats concrets que les citoyens attendent en tirant le meilleur parti des possibilités offertes par les traités existants ; d'autre part, la présidence allemande devra présenter au Conseil européen un rapport qui devrait faire le point sur l'état des débats relatifs au traité constitutionnel et explorer les évolutions futures possibles.

Les conclusions du Conseil européen **définissent donc une séquence**, qui débutera au premier semestre 2007 avec la présidence allemande et se poursuivra jusqu'au second semestre 2008 sous présidence française, au cours de laquelle devront être prises au plus tard les décisions nécessaires à la poursuite du processus de réforme.

Sur le fond, tous les Etats membres se sont accordés à reconnaître expressément qu'il n'était pas possible d'en rester aux dispositions institutionnelles actuelles, celles du traité de Nice, texte jugé insuffisant pour permettre à l'Europe de fonctionner correctement. Comme l'a rappelé le Président de la République lors de sa conférence de presse du 16 juin, les contours de la solution ne pourront se dessiner qu'à la fin de la séquence prévue.

Enfin, on notera que les dirigeants européens se réuniront à Berlin le 25 mars 2007 **afin d'adopter une déclaration politique énonçant les valeurs et les ambitions de l'Europe** cinquante ans après le traité de Rome.

b) Les améliorations à traités constants

Sans préjudice de l'avenir du traité constitutionnel, la France, comme l'avait indiqué le Président de la République en début d'année, avait proposé de chercher à améliorer ce qui peut l'être sur la base des traités actuels. C'est en effet possible et nécessaire pour sortir du statu quo institutionnel. Pourquoi donc se l'interdire? La France avait, à cette fin, transmis à ses partenaires une contribution fin avril portant sur des améliorations dans cinq domaines dans lesquels les attentes de nos concitoyens sont fortes (justice et sécurité, dimension sociale, politique étrangère, meilleure implication des parlements nationaux dans le processus de décision européen, coordination des politiques économiques).

Sur tous ces sujets, à l'exception du dernier, les décisions prises lors du Conseil européen des 15 et 16 juin nous permettent de progresser :

- s'agissant tout d'abord de la sécurité des citoyens, la présidence finlandaise est invitée pendant le 2nd semestre 2006 à étudier les possibilités d'améliorer le processus décisionnel et les actions dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice sur la base des traités existants. Cette formulation se réfère implicitement à la disposition dite "clause passerelle" de l'article 42 UE: elle permet de prendre des décisions à la majorité qualifiée et d'associer le Parlement européen à la prise de décision, ce qui rendrait l'action de l'UE plus efficace et plus démocratique dans ces matières (comme le crime organisé, le terrorisme ou bien encore la corruption). Nous nous réjouissons de ce résultat et espérons que la présidence finlandaise, comme elle l'a d'ailleurs indiqué, permettra d'arrêter des décisions à ce titre;
- nous obtenons également des résultats sur le renforcement de la dimension sociale de l'action de l'Union : en effet, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé que les différentes institutions devront prendre en compte l'impact social de la législation européenne; depuis 2000, la Commission devait le faire, là le Conseil et le Parlement européen devront le faire aussi. C'est donc un net progrès;
- sur l'action extérieure de l'Union, les dirigeants européens ont salué le rapport de la Commission intitulé "L'Europe dans le monde" qui comporte des pistes pour renforcer la cohérence et la visibilité de cette action. Ce rapport reprend plusieurs des propositions que nous avions nous-même formulées pour améliorer l'efficacité des politiques extérieures de l'Union. Tel est le cas, par exemple, des mesures qui visent à améliorer la coopération entre Commission et Conseil (tant à Bruxelles par la tenue plus fréquente de réunions conjointes entre les commissaires en charge des relations extérieures et de M. Javier Solana, Secrétaire Général / Haut Représentant, que dans les pays tiers par la mise en place d'une meilleure coordination entre les représentants spéciaux de l'Union et les chefs de délégation de la Commission voire par la fusion des deux fonctions). Il est donc possible d'avancer concrètement sur ce sujet. Notre contribution d'avril proposait d'autres mesures comme par exemple le renforcement des mandats du Secrétaire Général / Haut Représentant en matière de gestion de crise et pour assurer la représentation extérieure de l'Union, ou bien pour l'impliquer davantage dans les travaux préparatoires du Conseil; ces dernières propositions n'ont pu être reprises à ce stade et nous poursuivrons dans les mois qui viennent nos efforts de conviction ;
- sur la meilleure implication des parlements nationaux enfin, nous obtenons également une amélioration: d'une part, la Commission s'engage à transmettre directement les projets de textes aux parlements nationaux ; d'autre part, il lui est demandé d'examiner avec toute l'attention requise les observations que ces derniers peuvent formuler, en particulier au regard des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Conjugué aux mesures prises par le gouvernement au niveau national (Cf. partie A, 2, a), il permettra au Parlement de prendre une part plus active à la construction européenne.

Au total, bon nombre des propositions françaises ont été reprises et c'est notre pays qui a su donner le mouvement.

2) Engager dès maintenant la réflexion sur l'élargissement

L'élargissement a été une réussite réelle et même un accomplissement historique conforme à la vocation première de la construction européenne : bâtir sur notre continent un espace de paix, de démocratie, et un espace de développement économique et social. Mais en même temps, nombre de citoyens européens ont pu avoir le sentiment que le processus se déroulait sans eux, quoique leurs représentants y participent. Il est donc essentiel de soumettre ce processus à un contrôle politique accru.

Nous avions demandé et obtenu en décembre 2005 qu'un débat ait lieu sur cette question capitale pour l'avenir de l'Union. Nous sommes ainsi satisfaits qu'il ait pu être engagé au plus haut niveau lors du Conseil européen des 15 et 16 juin mais aussi qu'un mouvement ait été lancé avec des précisions très importantes, pour la première fois, sur ce qu'il faut entendre par "capacité d'absorption de l'Union".

Qu'ont décidé les dirigeants européens ? D'une part, leurs conclusions mentionnent expressément que "le rythme de l'élargissement doit tenir compte de la capacité d'absorption de l'Union"; ainsi la capacité d'absorption est bien une condition pour l'élargissement, comme cela a été relevé par plusieurs responsables. D'autre part, les conclusions reprennent les différentes dimensions sur lesquelles la France avait insisté depuis plusieurs semaines pour définir ce concept (dimension institutionnelle, dimension politique et financière et "perception" de l'élargissement par les citoyens).

C'est la première fois que l'on est aussi précis dans la définition de la stratégie d'élargissement et il s'agit d'une bonne chose car l'élargissement doit être maîtrisé et contrôlé politiquement. Les dirigeants européens se sont accordés les 15 et 16 juin pour "préserver la cohérence et l'efficacité de l'Union" et "veiller à l'avenir à ce que l'Union soit en mesure de fonctionner politiquement, financièrement et institutionnellement lorsqu'elle s'élargit et d'approfondir encore le projet commun européen".

Cette réflexion se poursuivra. La Commission est chargée de faire un rapport spécial sur tous les aspects qui ont trait à ce concept au moment de la présentation de ses rapports annuels sur l'état du processus d'élargissement et de préadhésion. Par ailleurs, le Conseil européen de décembre 2006 reviendra sur cette question : le débat portera plus particulièrement sur tous les aspects d'élargissement ultérieurs, y compris la capacité de l'Union d'absorber de nouveaux membres et les moyens d'améliorer la qualité du processus d'élargissement sur la base des expériences positives acquises jusqu'à présent.